

SÉANCE ORDINAIRE DU 14^E JOUR DE SEPTEMBRE 2020

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 14^e jour de septembre 2020 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme avec public.

SON PRÉSENT

M. le maire	Jean-Roland Lebrun
MM. les conseillers	Clément Gauthier Jeannot Marquis Julien Ouellet

Mme les conseillères	Cynthia D'Astous Josée Marquis
----------------------	-----------------------------------

ABSENTE	Johanne Thibault
----------------	------------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Anick Hudon
---	-------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Jean-Roland Lebrun ouvre la séance 19h50.

RÉSOLUTION #2020-106

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée Marquis et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation des procès-verbaux;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Tri et conditionnement des matières recyclables-adjudication (courriel 26 août) au coût de 29 031.89\$;
- 7) Carol Gagné la possibilité de voyager côté sud du garage municipal durant l'hiver et neige;
- 8) Demande d'une assurance pour protéger la Municipalité, afin d'entreposer une motoneige au 255, rue Principale;
- 9) Installation d'une station de vidange pour VR;
- 10) Soumission pour le remplacement des deux unités de stockage-Promotek;
- 11) Dépôt du rapport de l'usage de l'eau potable et le récapitulatif des points importants et adopter des mesures pour la consommation d'eau potable (courriel du 24 août);
- 12) Achat de gravier hivernal (100 tonnes);
- 13) Subvention-Politique des familles et des aînés de Saint-Adelme résolution Nadine;
- 14) Installation d'un lampadaire au coin du 9^e Rang Ouest;
- 15) Dans le cadre des exigences du maintien de votre titre de *Directeur municipal agréé (DMA)*, nous vous rappelons que vous devez participer à au moins un cours de perfectionnement en salle ou suivre un cours de formation en ligne, et ce, avant le 31 décembre de chaque année. (les alternatives de financement des infrastructures municipales le 14 octobre à 10h 100\$ taxes en sus);
- 16) Soumission VO3;
- 17) Appui à la demande à la C.P.T.A.Q. dossier à Gaétan Imbeault;
- 18) Support en machinerie et/ou main d'œuvre pour détruire le perron avant de l'église au printemps 2021, afin de reconstruire quelque chose de plus sécuritaire;
- 19) Demande d'un délai supplémentaire pour l'entrepôt municipal jusqu'au 30 septembre;

- 20) Approbation du projet d'entente de délégation de compétence à la MRC de La Matanie-service régional de sécurité incendie;
- 21) Période de questions;
- 22) Fermeture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-107
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil n'ont pas pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Adelme tenue du 3 août 2020;

Madame Anick Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière procède à la lecture de celui-ci;

Il est proposé par Julien Ouellet, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-108
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil n'ont pas pris connaissance du procès-verbal de la séance d'ajournement de la Municipalité de Saint-Adelme tenue le 6 août 2020;

Madame Anick Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière procède à la lecture de celui-ci;

Il est proposé par Cynthia d'Astous, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance d'ajournement du 6 août dernier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-109
APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par Clément Gauthier et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de cinquante-trois milles huit cent quatre-vingt-un et soixante-treize cents 53 881.73\$ et les salaires payés au montant de neuf mille quatre cent quatre-vingt-deux et quatre-vingt-dix-huit cents 9 482.98\$\$.

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de soixante-trois mille trois cent soixante-quatre et soixante et onze 63 364.71\$.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Anick Hudon, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2020-110
TRI ET CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES-ADJUDICATION

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été réalisé par la Ville de Matane pour le tri et le conditionnement des matières recyclables.

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a présenté une soumission conforme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Clément Gauthier

Que la Municipalité de Saint-Adelme adjuge le mandat de tri et conditionnement des matières recyclables pour une durée de 3 ans débutant le mois d'août 2023 et se terminant le 31 décembre 2025 à Bouffard Sanitaire inc., au montant de 29 031.89\$, plus les taxes applicables, selon le bordereau de soumission numéro 2, te tout financé par le budget régulier.

Que les documents de l'offre de service fait par la Ville de Matane, la soumission ainsi que la résolution d'adjudication fassent foi de contrat entre les parties.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité , tout document utile à cette fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-111
CAROL GAGNÉ LA POSSIBILITÉ DE VOYAGER CÔTÉ SUD DU GARAGE MUNICIPAL DURANT L'HIVER ET NEIGE

Il est proposé par Julien Ouellet de refuser la demande de monsieur Carol Gagné.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-112
DEMANDE D'UNE ASSURANCE POUR PROTÉGER LA MUNICIPALITÉ, AFIN D'ENTREPOSER UNE MOTONEIGE AU 255, RUE PRINCIPALE

Il est proposé par Cynthia D'Astous de demander une preuve d'assurance responsabilité à monsieur Régis Marquis pour sa motoneige entreposée au 255, rue Principale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-113
INSTALLATION D'UNE STATION DE VIDANGE POUR VR

Il est proposé par Jeannot Marquis à faire l'installation d'une station de vidange pour VR et prendre la compagnie Nordikeau pour faire les travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-114
SOUSSION POUR LE REMPLACEMENT DES DEUX UNITÉS DE STOCKAGE-PROMOTEK

CONSIDÉRANT QUE, l'unité de stockage est en fin de vie;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Promotek à 834.73\$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Josée Marquis

D'accepter la soumission de la compagnie Promotek au montant de 834.73\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-115
DÉPÔT DU RAPPORT DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE ET LE RÉCAPITULATIF DES POINTS IMPORTANTS ET ADOPTER DES MESURES POUR LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire les actions à prendre dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE selon les informations fournies, la Municipalité a déjà certaines mesures en place;

CONSIDÉRANT QUE des actions supplémentaires sont requises d'ici le 1^{er} septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2019, la Municipalité doit sensibiliser annuellement les citoyens à la valeur de l'eau une des options suivantes d'ici le 1^{er} septembre 2021 :

- Participer au programme éducatif Fantastiko ou à un programme équivalent;
- Participer au programme de sensibilisation Municipalité Écon'eau de Réseau Environnement, à un programme équivalent ou à une campagne de sensibilisation citoyenne;
- Offrir des incitatifs financiers pour l'installation d'équipement certifiés WaterSense;

DE PLUS, vous devez monter annuellement l'exemple en tant que municipalité en mettant en place trois des options suivantes sont requises d'ici le 1^{er} septembre 2021;

- Installer des points d'alimentation en eau brute pour des usages municipaux (nettoyage de rue et arrosage).
- Mettre en place une directive sur les bonnes pratiques d'arrosage recommandées par Québec Vert, la communauté du végétal et du paysage.
- Mettre en place une directive pour remplacer les toilettes, urinoirs et robinets de salle de bain par des équipements certifiés WaterSense dans les immeubles municipaux.
- Mettre en place une directive pour optimiser les pratiques de rinçage du réseau en favorisant le rinçage unidirectionnel au rinçage conventionnel.
- Mettre en place une réserve financière dédiée aux infrastructures d'eau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Cynthia D'Astous

De faire les actions, afin d'économiser l'eau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-116

ACHAT DE GRAVIER HIVERNAL (100 TONNES)

IL EST PROPOSÉ PAR : Julien Ouellet

De faire l'achat de 100 tonnes de gravier hivernal de la compagnie Jasmin & Régis Imbeault.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-117

SUBVENTION-POLITIQUE DES FAMILLES ET DES AÎNÉS DE SAINT-ADELME

CONSIDÉRANT les besoins constatés d'avoir un lieu adapté, polyvalent et sécuritaire pour la tenue des activités sociales et culturelles des aînés de notre village;

CONSIDÉRANT la **résolution #2020-95 de la municipalité** modifiant le plan d'action PFM-MADA avec l'ajout de la mesure : rénover le centre municipal pour offrir un lieu sécuritaire et adapté aux besoins des aînés et de toute la population afin de contribuer à la participation sociale des aînés et des jeunes;

CONSIDÉRANT que le besoin ci-haut mentionné fait partie du plan d'action de la Politique des aînés de notre municipalité;

CONSIDÉRANT la possibilité de financer une partie des travaux de rénovation via le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide du programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Josée Marquis

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour des travaux de rénovation dans le centre communautaire qui permettront l'agrandissement du local des 50 ans et plus et l'amélioration du confort acoustique de la salle communautaire, majoritairement utilisé par les groupes sociaux d'aînés de notre municipalité;

QUE la municipalité s'engage à respecter toutes les modalités incluent dans le Guide du programme qui s'appliquent au projet;

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière, à assumer tous les coûts non admissibles au programme et tout dépassement de coût associés au projet.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents pouvant donner effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-118

LAMPADAIRE

CONSIDÉRANT la soumission des Entreprises d'électricité J.M.N. pour le raccordement d'un nouveau luminaire au 900, 9^e Rang Ouest, fournir et installer un poteau et une potence au montant de 2 300 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE pour Hydro-Québec la soumission est de 400\$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Cynthia D'Astous d'insérer ce montant dans le prochain budget soit en 2021, afin de faire les travaux pour l'installation d'un lampadaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-119

FORMATION

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre des exigences du maintien du titre de *Directeur municipal agréé (DMA)*;

CONSIDÉRANT QUE, L'Association des Directeurs Municipaux rappelle que vous devez participer à au moins un cours de perfectionnement en salle ou suivre un cours de formation en ligne, et ce, avant le 31 décembre de chaque année;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jeannot Marquis

Et résolu d'inscrire la Directrice générale et secrétaire-trésorière à la formation « les alternatives de financement des infrastructures municipales » le 14 octobre à 10h 100\$ taxes en sus).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-120

APPUI À LA DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. DOSSIER À GAÉTAN IMBEAULT

CONSIDÉRANT QUE le volet 1 consiste à régulariser la donation en 2012 d'une parcelle de terrain de 650.44m² pour agrandir l'emplacement résidentiel contigu avec droits acquis, propriété et lieu de résidence du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le volet 2 consiste le transfert projeté d'une parcelle de terrain triangulaire de 340.2m² pour régulariser l'empiètement du garage résidentiel existant complémentaire à la résidence du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le volet 3 consiste à l'acquisition projetée d'une parcelle de terrain contiguë triangulaire de 340.2m² pour régulariser l'empiètement sur le lot voisin du puits d'eau potable existant desservant la maison mobile du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le volet 4 consiste à distraire par une vente projetée la maison mobile du demandeur avec terrain reconfiguré de 3 065.9m²;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun espace disponible hors zone agricole pour permettre l'agrandissement de la propriété résidentielle où se trouve la maison mobile du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le puits d'eau potable desservant la maison mobile du demandeur empiète sur le lot contigu voisin dont une superficie de terrain est déjà occupée et aménagée à des fins résidentielles depuis 1983-1984 par le demandeur;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Clément Gauthier

ET résolu d'appuyer la demande à monsieur Gaétan Imbeault pour les 4 volets.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-121

SUPPORT EN MACHINERIE ET/OU MAIN D'ŒUVRE POUR DÉTRUIRE LE PERRON AVANT DE L'ÉGLISE AU PRINTEMPS 2021, AFIN DE RECONSTRUIRE QUELQUE CHOSE DE PLUS SÉCURITAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du Théâtre du Bedeau demande un support en machinerie et/ou main d'œuvre pour détruire le perron avant de l'église au printemps 2021 afin de reconstruire quelque chose de plus sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jeannot Marquis

ET résolu fournir la machinerie pour le transbordement du ciment à l'écocentre et faire l'embellissement de la portion du perron (mettre de la pierre 0 ¾ B.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-122

DEMANDE D'UN DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ENTREPÔT MUNICIPAL JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julien Ouellet

D'autoriser un délai supplémentaire pour l'entrepôt municipal jusqu'au 30 septembre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2020-123

APPROBATION DU PROJET D'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA MRC DE LA MATANIE-SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'intention manifestée par résolution des municipalités locales intéressées d'organiser un service régional de sécurité incendie et leur volonté d'en confier la responsabilité à la MR de La Matanie par délégation de compétence;

CONSIDÉRANT QUE, pour donner effet à cette volonté des municipalités locales, la directrice générale de la MRC de La Matanie a préparé en collaboration avec les représentants des municipalités visées un projet d'entente dont copie est déposée aux membres du Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'en conformité l'article 569.0.1. du *Code municipal du Québec*, un projet d'entente a été présenté et approuvé lors de la séance du Conseil de la MRC et la réception d'une copie de ce projet d'entente par chacune des municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la MRC, accompagnée d'un avis mentionnant que toute municipalité locale intéressée à conclure une entente dont le contenu est identique à celui du projet doit, dans les 60 jours qui suivent la réception de ces documents, transmettre à la MRC une résolution exprimant son intérêt;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales intéressées à conclure une entente dont le contenu est identique à celui du projet doivent désigner par résolution les personnes autorisées à procéder à la signature;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Josée Marquis

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Adelme approuve le projet d'entente intermunicipale prévoyant l'organisation d'un service régional de sécurité incendie et la délégation de compétence à la MRC de La Matanie pour l'organisation de ce service;

QU'il n'y aura aucun investissement ou réparation des infrastructures;

QUE le maire Jean-Roland Lebrun et la directrice générale et secrétaire-trésorière Anick Hudon soient et sont autorisés à procéder à la signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION #2020-124
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Josée Marquis, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 14 septembre 2020, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h13.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland, maire

Anick Hudon, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière